

Ici, chaque cas en particulier me paraît comporter ses indications spéciales.

Le mari, aussi bien que la femme elle-même, peut ignorer la nature des accidents dont elle souffre.

Le lui apprendre peut être suffisant, et nous retombons dans une situation analogue à la précédente. Bien plus, si le ménage est encore uni, nous pouvons compter d'avantage sur le secours efficace du mari.

De même si le mari connaît la nature de ces accidents et nous amène sa femme dans le but de la faire traiter, et guérir si possible.

Mais il est des maris qui, à l'égard de leur femme, en sont arrivés à une indifférence complète ; se désintéressent absolument de son état de santé, refusent même de s'en occuper et d'écouter nos conseils ou nos remontrances ou vont, même, jusqu'à nier qu'ils soient en cause !

Situation très délicate ! Mais situation dont il importe de sortir, non à notre avantage, mais à l'avantage de la malade.

En général, un tel état de choses n'arrive qu'après plusieurs années de mariage et alors que la malheureuse femme ne conserve plus guère d'illusions.

Il importe cependant de ne pas ajouter à ses malheurs intimes. Pour cela, il importe d'exonérer le mari coupable, autant que faire se peut, et cela, non pour lui, mais par égard pour la femme elle-même.

Il n'en faut pas moins avertir la victime des dangers qui la menacent et des moyens à prendre pour les éviter. La chose n'est pas facile, et demande beaucoup de tact et de délicatesse. On arrive quelquefois à persuader à la femme qu'elle a pris la maladie par accident. Mais ce n'est pas toujours facile. Reste alors le pis aller d'une maladie prise par le mari avant le mariage et qu'il croyait guérie.

Il m'est arrivé de constater une syphilis par conception alors que le mari, depuis un an avant son mariage